



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Déploiement du Soliguide dans le cadre du projet « Territoire Zéro Non-Recours » - Subvention 2025**

L'accès aux droits figure parmi les enjeux forts de la métropole, certains publics n'accédant pas encore à l'ensemble des services et aides auxquels ils peuvent prétendre. Les raisons du non-recours sont diverses : non-connaissance de l'ensemble du droit commun, multiplicité des acteurs intervenants auprès des publics, non-maîtrise du numérique pour accéder aux offres proposées, insuffisante maîtrise de la langue française, crainte voire méfiance vis-à-vis des institutions, etc.

Dijon métropole est engagée de 2023 à 2026 dans la démarche « Territoire Zéro Non-Recours » afin de favoriser l'accès aux droits des publics et réduire le non-recours sur son territoire. Ce projet s'inscrit en cohérence avec la prise de compétences sociales et la création des points d'accès aux droits chargés d'informer les publics et de les accompagner dans leurs démarches. Le déploiement des points d'accès aux droits permet de résorber en partie des situations de privation de droits, mais certains publics en reste éloignés.

C'est précisément l'objet de la réponse de Dijon métropole au Territoire Zéro Non-Recours : aller au-devant de ces publics afin de les accompagner dans leur accès aux droits.

La mise en œuvre de ce projet implique la mobilisation d'agents réalisant des démarches d'aller-vers. Ces agents interviennent en concertation étroite avec les partenaires, en expérimentant des outils innovants de manière à renforcer l'information et la coordination partenariale en direction de ces publics.

Pour répondre à cet enjeu et améliorer la réponse apportée, il est proposé de poursuivre le recensement de l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de vulnérabilité amorcé en 2024 via le déploiement du Soliguide sur le territoire métropolitain.

Le Soliguide est une plateforme de cartographie de l'action sociale en France. Il se donne pour mission de faciliter l'accès aux services de première nécessité et de favoriser la réinsertion en apportant une information de qualité à tous ceux qui en ont besoin.

Soliguide répertorie tous les lieux utiles aux personnes en situation de précarité (accueils de jour, douches, cours de français, distribution alimentaire, accompagnement social, permanences juridiques, etc.). La base de données, régulièrement actualisée, est ensuite mise à la disposition de ses utilisateurs via plusieurs supports numériques ou papiers.

La plateforme est développée sur le territoire métropolitain dans une démarche de co-construction avec ses parties prenantes.

En 2024, Dijon métropole a soutenu le déploiement du Soliguide sur le territoire en accordant une subvention de 30 000 € à Solinum, association loi 1901 porteuse de l'outil. Cette première année de déploiement a permis d'alimenter la base de données de l'outil et ainsi fournir une information plus complète aux utilisateurs de la métropole.

Afin de poursuivre ce déploiement et communiquer auprès des habitants sur l'existence de cet outil, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 15 000 € à Solinum dont le budget prévisionnel 2025 pour le déploiement du Soliguide sur notre territoire est de 79 793 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 15 000 € à Solinum ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025.

SCRUTIN POUR : 41
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)